



CONTRIBUTION UNSA AU RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA CNCDH SUR LE RACISME ET LA XENOPHOBIE

VALEURS DE L'UNSA ET ORGANISATION INTERNE

L'UNSA, organisation syndicale créée en 1993 a fondé son engagement sur des valeurs, retrouvées notamment dans sa charte des valeurs dont le préambule stipule que l'UNSA se donne pour mission de développer en France, en Europe et dans le monde un mouvement syndical réformiste, fort et uni, dans le respect des grands principes suivants : attachement à la laïcité de la République, à la démocratie, aux libertés, à la justice sociale, à la solidarité, à la défense du service public, au droit à l'emploi, à la fraternité et la tolérance, dans la fidélité au principe de l'indépendance syndicale.

L'UNSA fait de la lutte contre les discriminations l'un de ses principes fondateurs. L'UNSA refuse toute forme de discrimination telle que définie par l'article L1132-1 du Code du Travail, conformément aux lois 2001-1066 du 16 novembre 2001 et 2008-496 du 27 mai 2010.

Nul ne peut se prévaloir d'une appartenance à l'UNSA s'il ne partage pas ces principes librement consentis.

L'UNSA est composée d'un Conseil National, d'un Bureau National et d'un Secrétariat National qui a été renouvelé en avril 2019, lors du congrès de l'UNSA qui s'est tenu à Rennes.

A cette occasion, a été créé un secteur spécifique « Libertés, égalité femmes-hommes, défense des droits humains, lutte contre les discriminations » dont Emilie Trigo, secrétaire nationale, est en charge. Elle coordonne ainsi les actions contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, et plus globalement les questions liées à l'égalité au travail, que ce soit l'égalité femme / homme, la lutte contre les LGBTphobies, la laïcité, le fait religieux en entreprise, ou tout autre discrimination entraînant une rupture d'égalité entre salariés sur leur lieu de travail. A ce titre, elle anime un réseau de correspondants, sur la base du volontariat, impliqués au sein des différentes fédérations, organisations syndicales et unions départementales ou régionales.

Il est à noter que c'est la première fois, à l'UNSA, qu'un secteur est intégralement dédié aux questions dites « de société ».

Par le biais de certaines de ses fédérations, l'UNSA est en lien avec diverses organisations aux niveaux national tant que locaux. C'est le cas de SOS Racisme, d'Amnesty international, de Solidarité laïque ...

LUTTE CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATIONS

Pour l'UNSA, lutter contre les discriminations au travail, c'est combattre les inégalités de traitement fondées sur des critères prohibés par la loi. Cela exige de repenser les pratiques de recrutement et les approches managériales, pour contrer les tendances systémiques à l'exclusion du marché du travail et favoriser ainsi l'égalité des chances dans le déroulement des carrières.

LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LA XENOPHOBIE

Pour l'UNSA, le syndicalisme est antinomique des conceptions populistes et extrémistes qui menacent la démocratie. Dans une société marquée par les difficultés économiques et par la diversité des travailleurs, la prise en compte de la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité, dans le monde du travail, constitue une obligation éthique.

A ce titre, l'UNSA a dénoncé fermement, début 2019, la montée intolérable des actes antisémites.

Ayant toujours placé la lutte contre toutes les discriminations au cœur de son syndicalisme, elle s'est réjouie de l'appel républicain lancé par les principaux partis politiques démocrates du pays à se rassembler contre l'antisémitisme.

L'UNSA s'est ainsi impliqué dans les divers rassemblements organisés à Paris et en régions, notamment le mardi 19 février.

LAÏCITE ET DROITS DE L'HOMME

Lutter contre les discriminations, c'est aussi comprendre et respecter l'autre. La république laïque garantit la liberté absolue de conscience et d'opinion à chacun. Elle les citoyens dans leur liberté de croire et de ne pas croire. C'est pourquoi l'UNSA affirme son attachement inconditionnel à la laïcité de l'Etat.

La loi du 9 décembre 1905 permet à toutes et à tous de bénéficier de la liberté absolue de conscience et garantit la neutralité de l'Etat. L'UNSA ne saurait accepter une quelconque remise en cause des principes fondamentaux de cette loi.

Au plan institutionnel, l'UNSA travaille avec l'Observatoire de la laïcité dont le remarquable travail s'est imposé comme une référence.

FORMATION

L'UNSA continue de développer ses stages de formation pour renforcer la position des responsables et militants syndicaux, l'identification des faits en terme juridiques et les renforcements des compétences pour accompagner et défendre les victimes de discriminations. L'objectif de la formation est de permettre aux militants UNSA dans l'entreprise d'avoir, vis-à-vis des situations discriminatoires, une place d'interface entre la direction de l'entreprise et le salarié et, bien entendu, un rôle de défenseur en premier lieu et d'avertisseur pour prévenir des situations discriminatoires.

A ce titre, en 2019, plusieurs stages de formation sur la lutte contre le sexisme, sur les LGBTphobies ou encore sur le fait religieux en entreprise ont été organisés en direction des conseillers prudhommaux, des représentants syndicaux en entreprise ou des militants et adhérents de l'UNSA.

La formation reste un des leviers majeurs pour permettre aux militants et délégués syndicaux de mieux repérer les discriminations et accompagner les victimes. Cependant, l'UNSA ré-affirme l'importance de responsabiliser les employeurs (publics et privés) pour la mise en place d'actions concrètes de sensibilisation. Si le développement de labels égalité et diversité a permis de premières avancées, ils restent fondés sur le volontariat.